

Liberté Égalité Fraternité

Commune de Luc

dossier n° CUb 065 290 19 00005

date de dépôt : 07 août 2019

demandeur: Madame BAUTE ep CASSAGNET

Francette

pour : construire une maison de 110m²

adresse terrain : 15 RUE du pic du midi. à Luc

(65190)

ARRÊTÉ prorogeant un certificat d'urbanisme opérationnel au nom de l'État

Vu la demande prorogation présentée le 05 janvier 2022 par Madame BAUTE ep CASSAGNET Francette demeurant 8 RUE des forgerons, Luc (65190) :

Vu le code de l'urbanisme :

Vu le certificat d'urbanisme en date du 05 septembre 2019 prorogé le 14/01/2021 ;

ARRÊTE

Article unique

Le certificat d'urbanisme susvisé est PROROGÉ pour une année. Cette prorogation prend effet à la fin du délai de validité du certificat d'urbanisme initialement délivré ou le cas échéant au terme du délai de validité d'une précédente prorogation.

Fait à LUC, le 16.02 22

Le maire,

(nom, prénom, qualité)

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les arrêtés délivrés au nom de l'Etat. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Effets du certificat d'urbanisme: le certificat d'urbanisme est un acte administratif d'information, qui constate le droit applicable en mentionnant les possibilités d'utilisation de votre terrain et les différentes contraintes qui peuvent l'affecter. Il n'a pas valeur d'autorisation pour la réalisation des travaux ou d'une opération projetée. Le certificat d'urbanisme crée aussi des droits à votre égard. Si vous déposez une demande d'autorisation (par exemple une demande de permis de construire) dans le délai de validité du certificat, les nouvelles dispositions d'urbanisme ou un nouveau régime de taxes ne pourront pas vous être opposés, sauf exceptions relatives à la préservation de la sécurité ou de la salubrité publique. Toutefois, en application de l'article 28 de la loi de finances rectificative pour 2010 du 30 décembre 2010, le régime des taxes et participations d'urbanisme en vigueur avant le 1er mars 2012 et mentionné dans le présent certificat d'urbanisme (et prorogations faisant référence au certificat initial) ne sera pas applicable aux demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 01/03/2012.

1/1



Liberté Égalité Fraternité

Commune de Luc

dossier n° CUb 065 290 19 00005

date de dépôt : 07 août 2019

demandeur : Madame BAUTE ep CASSAGNET

pour : construire une maison de 110m²

adresse terrain : 15 RUE du pic du midi, à Luc

(65190)

ARRÊTÉ prorogeant un certificat d'urbanisme opérationnel au nom de l'État

Vu la demande prorogation présentée le 05 janvier 2021 par Madame BAUTE ep CASSAGNET Francette demeurant 8 RUE des forgerons, Luc (65190);

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985, modifiée par la loi n° 95-115 du 4 février 1995 et par la loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016, relative au développement et à la protection de la montagne ;

Vu le décret 2010-1255 du 22 octobre 2010 classant la commune en zone de sismicité moyenne ;

Vu le certificat d'urbanisme en date du 05 septembre 2019 ;

DDY 65 - SACL/ADS

ARRÊTE

Article unique

25 JAN. 2022

ARRIVEL

Le certificat d'urbanisme susvisé est PROROGÉ pour une année. Cette prorogation prend effet à la fin du délai de validité du certificat d'urbanisme initialement délivré soit jusqu'au 05 mars 2022.

Fait à Luc. le

1011

Le maire. (nom, prénom, qualité) MOGNES

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les arrêtés délivrés au nom de l'Etat. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Effets du certificat d'urbanisme: le certificat d'urbanisme est un acte administratif d'information, qui constate le droit applicable en mentionnant les possibilités d'utilisation de votre terrain et les différentes contraintes qui peuvent l'affecter. Il n'a pas valeur d'autorisation pour la réalisation des travaux ou d'une opération projetée. Le certificat d'urbanisme crée aussi des droits à votre égard. Si vous déposez une demande d'autorisation (par exemple une demande de permis de construire) dans le délai de validité du certificat, les nouvelles dispositions d'urbanisme ou un nouveau régime de taxes ne pourront pas vous être opposés, sauf exceptions relatives à la préservation de la sécurité ou de la salubrité publique. Toutefois, en application de l'article 28 de la loi de finances rectificative pour 2010 du 30 décembre 2010, le régime des taxes et participations d'urbanisme en vigueur avant le 1er mars 2012 et mentionné dans le présent certificat d'urbanisme (et prorogations faisant référence au certificat initial) ne sera pas applicable aux demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 01/03/2012.

REPUBLIQUE FRANCAISE



Commune de Luc

dossier n° CUb 065 290 19 00005

date de dépôt : 07 août 2019

demandeur: Madame BAUTE ep CASSAGNET

Francette

pour : construire une maison de 110m²

adresse terrain : 15 RUE du pic du midi, à Luc

(65190)

CERTIFICAT d'URBANISME

délivré au nom de l'État

Opération réalisable

Le maire de Luc,

Vu la demande présentée le 07 août 2019 par Madame BAUTE ep CASSAGNET Francette demeurant 8 RUE des forgerons, Luc (65190), en vue d'obtenir un certificat d'urbanisme :

- indiquant, en application de l'article L.410-1 b) du code de l'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables à un terrain :
 - cadastré 0-B-163
 - situé 15 RUE du pic du midi 65190 Luc

et précisant si ce terrain peut être utilisé pour la réalisation d'une opération consistant à construire une maison de 110m²;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.410-1, R.410-1 et suivants ;

Vu la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985, modifiée par la loi n° 95-115 du 4 février 1995 et par la loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016, relative au développement et à la protection de la montagne ;

Vu le décret 2010-1255 du 22 octobre 2010 classant la commune en zone de sismicité moyenne ;

Vu l'avis favorable assorti de prescriptions de la Direction des Routes et Transports en date du 26/08/2019 ci-annexé ;

Vu l'avis favorable du directeur départemental des Territoires ;

Considérant que la partie urbanisée de la commune dans le secteur objet de la demande est situé essentiellement au contact de la voie publique dite « Rue du Pic » ;

Considérant que l'accès sur la route départementale n° 5 depuis la parcelle cadastrée n° 163 sera regroupé avec celui de la parcelle n° 164 (en stricte limite séparative) et disposera d'un refuge d'une profondeur de 5 mètres minimum ;

CERTIFIE

Article 1

Le terrain objet de la demande peut être utilisé pour la réalisation de l'opération envisagée sous réserve que la maison soit implantée au contact de la rue du Pic.

L'accès respectera les dispositions de l'avis de la D.R.T. ci-annexé.

L'implantation de la maison se situera le long de la voie, dans l'alignement des habitations existantes.

L'aspect extérieur respectera, par son volume et les matériaux employés, ainsi que par l'utilisation de coloris, le caractère du bâti traditionnel de ce secteur.

Les faîtages seront perpendiculaires ou parallèles aux voies.

La constructibilité du terrain est conditionnée par la possibilité, en l'absence de réseau public d'assainissement collectif, de réaliser un assainissement individuel conforme à la réglementation en vigueur, dont le dispositif sera obligatoirement précisé lors de la demande de permis de construire. L'avis du SPANC fait partie de la liste des pièces à joindre à la demande de permis de construire.

Un permis de construire pourrait être refusé si la défense incendie n'était pas assurée.

Avant dépôt d'une demande de permis de construire, il est vivement conseillé de prendre contact avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (C.A.U.E) 16, Bd Claude Debussy 65000 TARBES (TEL: 05.62.56.71.45).

Article 2

Le terrain est situé dans une commune régie par le règlement national d'urbanisme. Les articles suivants du code de l'urbanisme sont, notamment, applicables :

> art. L.111-3 à L.111-5 , art. L.111.6 à L.111-10 , art. R.111-2 à R.111-19, art. R.111-25 à R.111-30.

Zone(s)

- zone parties actuellement urbanisées (le long de la route uniquement)
- zone hors des parties actuellement urbanisées (tout le reste du terrain)

Le terrain n'est grevé d'aucune servitude d'utilité publique.

Article 3

L'état des équipements publics existants ou prévus est le suivant :

Équipement	Terrain desservi	Capacité suffisante	Gestionnaire du réseau	Date de desserte
Eau potable	Oui	Oui	Avis ci-annexé	
Électricité	Oui	Oui	Avis ci-annexé	
Assainissement	Non	Non	Avis non transmis	
Voirie	Oui	Oui	Avis ci-annexé	

Article 4

Les taxes suivantes pourront être exigées à compter de l'obtention d'un permis ou d'une décision de non opposition à une déclaration préalable :

TA Communale	Taux = 0 %	
TA Départementale	Taux = 1,90 %	
Redevance d'Archéologie Préventive	Taux = 0,40 %	
Redevance bureau		

Article 5

Les participations ci-dessous pourront être exigées à l'occasion d'un permis ou d'une décision de non opposition à une déclaration préalable. Si tel est le cas elles seront mentionnées dans l'arrêté de permis ou dans un arrêté pris dans les deux mois suivant la date du permis tacite ou de la décision de non opposition à une déclaration préalable.

Participations exigibles sans procédure de délibération préalable :

- Participations pour équipements publics exceptionnels (articles L. 332-6-1-2° c) et L. 332-8 du code de l'urbanisme)

Participations préalablement instaurées par délibération :

- Participation pour voiries et réseaux (articles L. 332-6-1-2° d), L. 332-11-1 et L. 332-11-2 du code de l'urbanisme)

Article 6

Préalablement à la réalisation de votre projet, les formalités suivantes pourront être nécessaires :

- demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes

Faità Luc, le 05 Septembre 2019

Le maire*,

*nom, prénom et qualité du signataire.

Le (ou les) demandeur(s) peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les arrêtés délivrés au nom de l'État. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Durée de validité: Le certificat d'urbanisme a une durée de validité de 18 mois. Il peut être prorogé par périodes d'une année si les prescriptions d'urbanisme, les servitudes d'urbanisme de tous ordres et le régime des taxes et participations n'ont pas évolué. Vous pouvez présenter une demande de prorogation en adressant une demande sur papier libre, accompagnée du certificat pour lequel vous demandez la prorogation au moins deux mois avant l'expiration du délai de validité.

Effets du certificat d'urbanisme : le certificat d'urbanisme est un acte administratif d'information, qui constate le droit applicable en mentionnant les possibilités d'utilisation de votre terrain et les différentes contraintes qui peuvent l'affecter. Il n'a pas valeur d'autorisation pour la réalisation des travaux ou d'une opération projetée.

Le certificat d'urbanisme crée aussi des droits à votre égard. Si vous déposez une demande d'autorisation (par exemple une demande de permis de construire) dans le délai de validité du certificat, les nouvelles dispositions d'urbanisme ou un nouveau régime de taxes ne pourront pas vous être opposées, sauf exceptions relatives à la préservation de la sécurité ou de la salubrité publique.

CUb 065 290 19 00005



DIRECTION DES ROUTES ET TRANSPORTS

Service Entretien et Patrimoine Routier

Affaire suivie par : Françoise PRAT Tél : 05.62.56.72.37

francoise.prat@ha-py.fr

Réf.: Votre transmission du 14/08/2019

Reçue le : 22/08/2019

Objet: CU n° 2901900005

BAUTE EP CASSAGNET Francette

Commune de LUC

Tarbes, le 26/08/2019

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires Service urbanisme, foncier et logement Bureau ADS

DDT65 - SUFL/ADS-TVA

2 8 AQUT 2019

ARRIVEE

En réponse à votre transmission pour avis citée en référence, je vous informe qu'un avis favorable peut être émis sur la demande de certificat d'urbanisme visée en objet.

Je vous précise cependant que, pour éviter la multiplication des accès préjudiciable à la sécurité sur la route départementale n°5 et permettre un regroupement avec celui de la parcelle cadastrée n°164, il conviendrait que l'accès soit positionné en stricte limite séparative sud du terrain.

L'aménagement d'un refuge d'une profondeur minimum de 5 mètres environ est fortement conseillé en retrait du domaine public routier afin d'éviter tout stationnement de véhicule sur la chaussée, en entrée ou sortie de la propriété.

Par ailleurs, je vous indique qu'il appartiendra au propriétaire de recueillir et transmettre à mon service l'accord écrit de Monsieur le Maire de LUC validant et autorisant, au titre des pouvoirs de police de l'eau, le système d'assainissement autonome, le réseau de transport des eaux traitées et l'exutoire proposé.

La demande de rejet d'effluents (une fois prétraités) dans le fossé de la route départementale n° 5 peut recevoir à titre exceptionnel, un avis favorable de ma part, en l'absence d'autre possibilité technique, dans la mesure où la solution retenue pour le traitement des effluents préserve la qualité de l'environnement.

La réalisation des travaux relatifs à l'aménagement de l'accès et au rejet des effluents ne pourra s'opérer qu'après délivrance d'une permission de voirie à demander à l'Agence départementale des Routes du Pays des Coteaux.

Je vous demanderais de bien vouloir me communiquer une copie du certificat d'urbanisme dès la délivrance de celui-ci.

Pour le Président et par délégation Pour le Directeur Général Adjoint Le Chef de Service

Emmanuel LAVIGNE

Copie pour information:

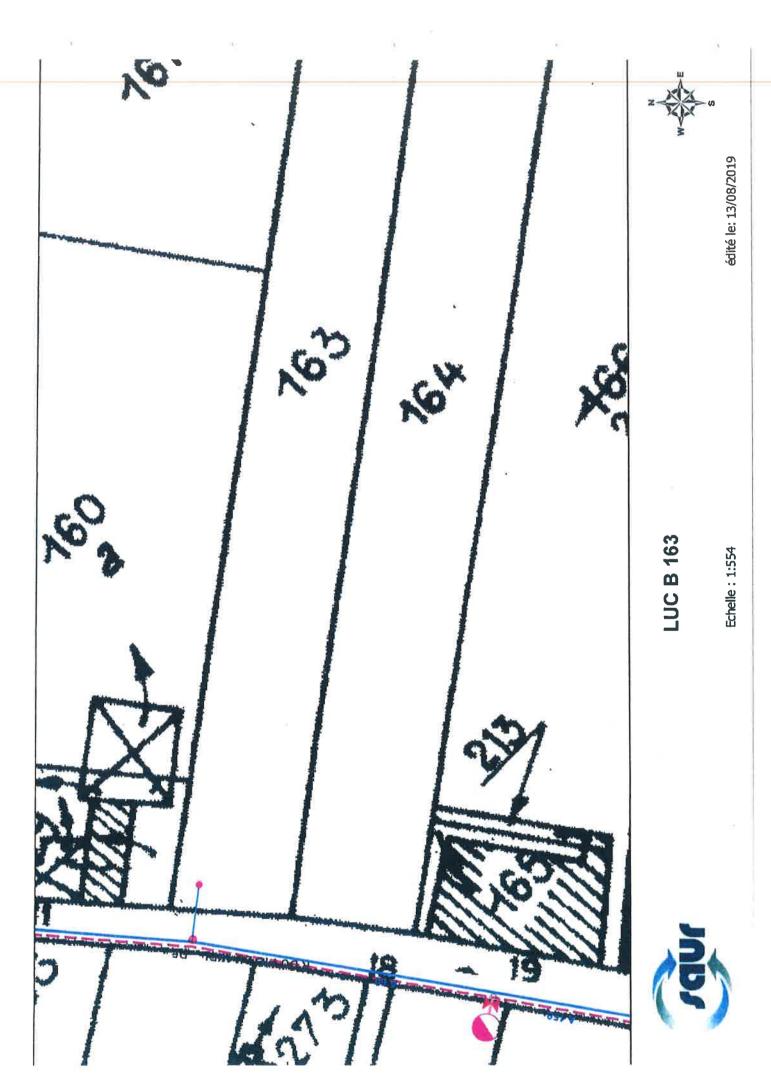
- DRT / Agence des Pays des Coteaux
- DRT n° 195455



Demande de renseignements sur la possibilité de desserte en eau potable

PYRENEES-GASCOGNE 1004 rue de la Vallée d'Osseu 64121 SERRES-CASTET

d'un projet Courrier Arrivà le Partie remplie par la commune N° De Dossier (C.U, PC): CU(b) Joindre un plan de situation du projet avec numéro de parcelle Identification de la parcelle Caractéristique du projet Alimentation domestique Nb de pièces : Lotissement Allmentation agricole/commerciale/industrielle (Transmettre projet) Partie remplie par le syndicat ☐La parcelle ne peut pas être desservie La parcelle peut être desservie Sous réserve de(s) aménagement(s) suivant(s) : Au niveau du réseau Ay niveau du branchement ☐ Extension du réseau Branchement particulier à la charge du ☐ Longueur ≤ 40 ml à la charge du syndicat. Réalisé dans demandeur (100m maximum) les 3 mois sulvant l'acceptation du P.C 🗖 Au-delà de 40 ml à la charge de la commune (accord ☐ Branchement pour lotissement à la charge du préalable obligatoire) lotisseur Renforcement du réseau à la charge du syndicat, dans les trois mois après acceptation du P.C Remarque(s): non Une canalisation d'eau est présente sur la parcelle O oui Le syndicat, L'exploitant, Le 13 - 0.8- 2019 Direction Régionale







Certificats Urbanisme-Pyrenees&Landes Mairie de LUC

Mairie 65190 LUC

Téléphone : 05.59.01.62.21

Télécopie :

Courriel : cuau-pyl@enedis.fr Interlocuteur : LICENSE Emilie

Objet : Réponse pour un certificat d'urbanisme opérationnel.

BAYONNE, le 23/08/2019

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction du certificat d'urbanisme opérationnel **CU0652901900005** concernant la parcelle référencée ci-dessous :

Adresse: 15, RUE DU PIC DU MIDI

65190 LUC

Référence cadastrale : Section B, Parcelle n° 163

Nom du demandeur : BAUTE épouse CASSAGNET FRANCETTE

Dans le cadre de l'instruction d'un certificat d'urbanisme opérationnel, Enedis indique « l'état des équipements publics existants ou prévus », selon l'article L410-1 alinéa b du Code de l'Urbanisme.

Notre réponse est basée sur une hypothèse d'emplacement du coffret de branchement au milieu de la limite séparative entre la parcelle à desservir et son accès au domaine public. Conformément à l'article R431 9 du code de l'urbanisme, l'emplacement de référence du coffret de branchement devra être défini sur le plan de masse PC2 du permis de construire.

Pour répondre à votre demande, nous avons considéré que l'opération serait réalisée avec une puissance de raccordement égale à 12 kVA en monophasé ou à 36 kVA en triphasé, ce qui est le cas général pour le raccordement des projets des particuliers.

Compte tenu de la situation géographique de la parcelle, le raccordement au réseau public de distribution d'électricité sera réalisé avec un simple branchement conforme à la norme NF C 14-100¹. Dans ces conditions, aucune contribution financière² n'est due par la CCU.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Emilie LICENSE

1/1

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Enedis est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.



SA à directoire et à conseil de surveillance

¹ au sens du décret n° 2007-1280 du 28 août 2007 relatif à la consistance des ouvrages de branchement et d'extension des raccordements aux réseaux publics d'électricité.

² Cette contribution financière est définie à l'article L342-11 du code de l'énergie



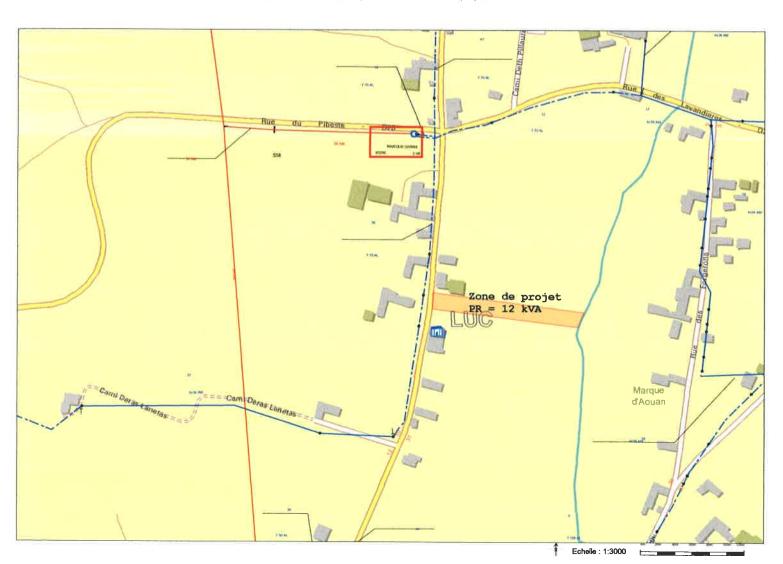
39, Avenue du 8 mai 1945 - BP 104 - 64101 BAYONNE Cedex

TEL: 0969.321.899 EMAIL: cuau-pyl@enedis.fr

Référence: CU0652901900	0005	Commune(s): LUC			
Exposé de la demande:					
Réseau existant	Matériel réseau Nouveau poste Coffret CGV Coffret REMBT Nouvelle armoire HTA Câble et accessoire à poser	Matériel branchement Coffret C400P200 Coffret C100P100 Coffret ECP3D Coffret REMBT Petit collectif CIBE client C5 Terminal client C5 type 1 ou 2	Version: Version:	Date: Date:	
Poste privé Armoire HTA	Réseau HTA souterrain Réseau HTA aérien Réseau BT souterrain Réseau BT aérien Branchement Liaison A Branchement Liaison B Boîte HTA Boîte BT Boîte Branchement	Platine client C4 type 1 ou 2 Colonne montante Local technique colonne montante	Version: Responsable raccor LICENSE Emilie TEL: MAIL: cuau-pyl@en		

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la commercialisation et de la gestion du contrat d'électricité. Pour connaître les différents fournisseurs, appelez le 0800.112.212 ou connectez-vous sur internet à www.energie-info.fr.

Ce plan ne dispense pas, le demandeur du raccordement électrique, des procédures DT, DICT, Elles peuvent être saisies sur www.protys.fr



Demande d'autorisation de rejet (D'effluents traités dans le milieu hydraulique superficiel)

Partie à remplir par le pétitionnaire

<u>I-Le petitionnaire</u>
Nom: BAUTE e Jour CASSANT Prénom: Baucht 3et = Jes Adresse: 8 Aug des Torgeson S Commune: Luc Code postal: 65/90
Adresse: 8 Aug des torgeron S
Commune:
Tél.: 6634645281 Fax:
Permis de construire : ☐ Oui Non
II - Caractéristique du dispositif d'assainissement
Pollution maximale à traiter : Equivalents usagers :
→ Prétraitement: ☐ Fosse septique toutes eaux capacité: 4000 life. ☐ Décanteur digesteur capacité:
Traitement: Lit filtrant drainé dimensions: 25 m² Autres préciser:
→ Localisation du point de rejet :
□Fossé communal * : □Fossé départemental * : □Fossé privé * : □Cours d'eau :
Afin de maintenir la capacité épuratoire du dispositif d'assainissement dans son ensemble et de respecter la qualité minimale requise de rejet (MES / 30 mg/l, DBO5 : 40mg/l), le pétitionnaire s'engage à assurer un entretien suivi des différents appareils.
Fait à:
Signature du propriétaire:
mentionner la dénomination exacte ex : CD n° chemin communal n° puisseau du



Service Public d'Assainissement Non Collectif

15 Place d'Astarac - 65190 TOURNAY Tél.: 05 62 35 76 22 - Fax: 05 62 35 25 33

Email: spanc-coteaux@wanadoo.fr

Syndicat Mixte Pour le Développement des Coteaux Des Hautes-Pyrénées

Dossier recu le 22/08/2019

Avis émis le 04/09/2019

Mairie de LUC 65190 LUC

Tournay le 04/09/2019

Commune de :

LUC

Nom du demandeur :

Mme BAUTE CASSAGNET FRANCETTE

Numéro de dossier :

51733

Parcelle :

B163

Objet: Lettre d'avis sur le projet d'assainissement individuel

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que mes services émettent un AVIS FAVORABLE à la demande de C.U. concernant le projet de Mme BAUTE CASSAGNET FRANCETTE sur la commune de LUC, sous réserve :

de l'implantation d'un filtre à sable vertical drainé conformément aux conclusions du schéma directeur d'assainissement de la commune.

Les travaux d'élaboration du dispositif d'assainissement non collectif feront l'objet d'un contrôle par le service d'assainissement et devront être conformes au projet ci-joint, et au DTU 64.1 XP P 16-603 d'août 1998 concernant les prescriptions techniques applicables.

Le président du Syndicat Mixte

ymliest Mis

Service Pub

Bernard VERDIER 15, pl. 17 Tel. 05

35 76 22 Fax 05 62 35 76 23 spanc-coteaux@wanadoo.fr

Demande de



Certificat d'urbanisme



 vous souhaitez connaître les règles applicables en matière d'urbanisme sur un terrain. vous souhaitez savoir si l'opération que vous projetez est réalisable. 	C U 06 S Dpt La présente demande a été l	250 19 0 0005 Commune Année N° de dossier reçue à la mairie
		NRIE de
	le 070820/	
1. Object de L. I	le 0 / 0 8 20 /	Cachet de la maigle et signature du receveur
1 - Objet de la demande de certificat d'urbanism	ne	
Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administre d'urbanisme applicables au terrain.	atives au droit de propriété	et la liste des tayes et participat
b) Certificat d'urbanisme opérationnel		Cost taxes et participations
Indique en outre si le terrain peut être utilisé pour la réalisation	III de l'opération	
	mac roperation projetee.	
2 - Identité du ou des demandeurs		
Le demandeur sera le titulaire du certificat et destinataire de la décision Si la demande est présentée par plusieurs personnes indi-	in.	
Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs de Vous êtes un particulier Madame Monsieur	coordonnées sur la fiche comp	plémentaire.
Nom: BRUTE - Madame Monsieur	<u></u>	A SHOW A CONTRACT OF THE PARTY
Nom: BRUTE et du CASSAGNE Vous êtes une personne marale	Prénom: +9au	ecette
por contrict morale	SHITTED AND THE SHIP OF THE	
Dénomination :	Raison sociale :	DDT65 - SUFL/ADS-TVA
N° SIRET: Représentant de la personne morele Madama D	Type de société (c.)	act the first and the first
Monaious Monaious	The de societé (SA,	sci,): 0 9 AOUT 2019
Nom:	Prénom :	ARRIVEE 1
	FICHORI :	The state of the s
3 - Coordonnées du demandeur		
Adresse: Numéro: 8 Voie: Lieu-dit:	Forgerons	
Code poetal : 6 5 1 0 0 Localité	9	P_{ij}
Code postal : 6.5 1.8.0 BP : Cedex :		
Si le demandant la la santa de	indiquez l'indica	atif pour le pays étranger :
Si le demandeur habite à l'étranger : Pays :	Division te	printerials:
☐ J'accepte de recevoir par courrier électronique les docu	monto trans	amonale:
J'accepte de recevoir par courrier électronique les docu	ments transmis en cours	d'instruction par l'administration à
	Sera celle de la cose te d	on diversities par l'administration à
tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de l'	nuit jours.	on du courrier électronique ou, au plus
4 - Le terrain	KE THE THE TWO TWO THE	C TO STREET OF THE
The Company of the Co		
Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vou précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'encomble de	IS fournissez doivent norm	Ottro à la desta de la companya de l
Le terrain est constitué de l'ensemble des accurations l'ensemble des accurations de l'ensemble de	doivent permit	ettre a l'administration de localiser
Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales Adresse du (ou des) terrain(s)	d'un seul tenant appartena	nt à un même propriétaire
Numéro: 15 Voie: lue du Pic Lieu-dit: Bosde Commune Localité:	1 0	/ Simonic proprietaile.
Lieu-dit: Bose Commune	Du /jed	,
Code postal: 6 5 1 9 0	duc	
Références cadastrales¹: (si votre projet porte sur plusieurs par page 3): Préfixe: Section: Numéro: Numéro: Superficie totale du terrain (en m²):	celles cadastrales, veuillez	renseigner la fiche commune
Superficie totale du terrain (en m²):	465	and it inche complementaire
rupernicie totale du terrain (en m²): 3/92 m	2 -	

¹ En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

État des équipem	ents nubl	lics existar	nte	_	
Le terrain est-il dé			Obse	rvations :	
Équipements :	,				
Voirie :	Oui 🛭	Nor			
Eau potable :	Oui 🛭	1 Nor			
Assainissement :	Oui 🛭) Nor	Avis du SPAN	C 11 10 1	
Électricité :	Oui 💆	noN E	0	-> en attente du ret	òч
État des équipem	ents publ	ics prévu		de l'annèxe	E
La collectivité a-t-	elle un pr	ojet de réa	lisation d'équipements publics desserv	ant le terrain ?	
Équipements			Par quel service ou concessionnaire?	Avant le	
Voirie	Oui	Non			
Eau potable	Oui	Non			
Assainissement	Oui	Non			
Électricité	Oui	Non	111		

6 - Engagement du (ou des) demandeurs

Je certifie exactes les informations mentionnées ci-dessus.

Le:

Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en deux exemplaires pour un certificat d'urbanisme d'information ou quatre exemplaires pour un certificat d'urbanisme opérationnel. Elle doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire:

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe en périmètre protégé au titre des monuments historiques ;

- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : 🛘

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que
la superficie totale du terrain.
Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²):
Surpernole de la parcelle cadastrale (en m²).
Préfixe: Section: Numéro:
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²):
Carpenson of the particular of
Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
O. DESCRIPTION OF STREET SAME ASSESSMENT THAT BEFORE STREET STREE
Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe: Section: Numéro:
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe: Section: Numéro:
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²):
Préfixe: Section: Numéro:
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²):
Dráfivo :
Préfixe: Section: Numéro:
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²):
Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe: Section: Numéro:
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²):
gampanas as at parsons successive (on m.)
Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
*
E-



MINISTÈRE CHARGÉ DE L'URBANISME

Note descriptive succincte du projet

Vous pouvez vous aider de cette feuille pour rédiger la note descriptive succincte de votre projet lorsque la demande porte sur un certificat d'urbanisme indiquant, en application de l'article L. 410-1 b, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée.

Description sommaire de l'opération projetée (construction, lotissement, camping, golf, aires de sport ...)

Maison Dhabitation April

Si votre projet concerne un ou plusieurs bâtiments

- indiquez la destination, la sous-destination et la localisation approximative des bâtiments projetés dans l'unité foncière

- Indiquez la destination et la sous-destination des bâtiments à conserver ou à démolir :

Vous pouvez compléter cette note par des feuilles supplémentaires, des plans, des croquis, des photos. Dans ce cas, précisez ci-dessous la nature et le nombre des pièces fournies.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'URBANISME

Comment constituer le dossier

de demande de certificat d'urbanisme



Article L.410-1 et suivants ; R.410-1 et suivants du code de l'urbanisme

Qu'est-ce qu'un certificat d'urbanisme ?

Il existe deux types de certificat d'urbanisme

- a) Le premier est un certificat d'urbanisme d'information. Il permet de connaître le droit de l'urbanisme applicable au terrain et
- les dispositions d'urbanisme (par exemple les règles d'un plan local d'urbanisme),
- les limitations administratives au droit de propriété (par exemple une zone de protection de monuments historiques),
- la liste des taxes et des participations d'urbanisme.

b) Le second est un certificat d'urbanisme opérationnel. Il indique, en plus des informations données par le certificat d'urbanisme d'information, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation d'un projet et l'état des équipements publics (voies et réseaux) existants ou prévus qui desservent ou desserviront ce terrain.

Combien de temps le certificat d'urbanisme est-il valide ?

La durée de validité d'un certificat d'urbanisme (qu'il s'agisse d'un « certificat d'urbanisme d'information » ou d'un « certificat d'urbanisme opérationnel ») est de 18 mois à compter de sa délivrance.

La validité du certificat d'urbanisme peut-elle être prolongée ?

Le certificat d'urbanisme peut être prorogé par périodes d'une année aussi longtemps que les prescriptions d'urbanisme, les servitudes d'utilité publique, le régime des taxes et des participations d'urbanisme applicables au terrain n'ont pas changé. Vous devez faire votre demande par lettre sur papier libre en double exemplaire, accompagnée du certificat à proroger, et l'adresser au maire de la commune où se situe le terrain. Vous devez présenter votre demande au moins 2 mois avant l'expiration du délai de validité du certificat d'urbanisme à proroger.

Quelle garantie apporte-t-il ?

Lorsqu'une demande de permis ou une déclaration préalable est déposée dans le délai de validité d'un certificat d'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, la liste des taxes et participations d'urbanisme et les limitations administratives au droit de propriété existant à la date du certificat seront applicables au projet de permis de construire ou d'aménager ou à la déclaration préalable, sauf si les modifications sont plus favorables au demandeur.

Toutefois, les dispositions relatives à la préservation de la sécurité ou de la salubrité publique seront applicables, même si elles sont intervenues après la date du certificat d'urbanisme.

2. Modalités pratiques

Comment constituer le dossier de demande ?

Pour que votre dossier soit complet, joignez les pièces dont la liste vous est fournie dans le tableau ci-après. S'il manque des informations ou des pièces justificatives, cela retardera l'instruction de votre dossier.

Combien d'exemplaires faut-il fournir ?

Vous devez fournir deux exemplaires pour les demandes de certificat d'urbanisme de simple information et quatre exemplaires pour les demandes de certificat d'urbanisme opérationnel.

Où déposer la demande de certificat d'urbanisme ?

La demande doit être adressée à la mairie de la commune où se situe le terrain. L'envoi en recommandé avec avis de réception est conseillé afin de disposer d'une date précise de dépôt. Vous pouvez également déposer directement votre

Quand sera donnée la réponse ?

Le délai d'instruction est de :

- 1 mois pour les demandes de certificat d'urbanisme d'information;
- 2 mois pour les demandes de certificat d'urbanisme opérationnel.

Si aucune réponse ne vous est notifiée dans ce délai, vous serez titulaire d'un certificat d'urbanisme tacite.

Attention : ce certificat d'urbanisme ne porte pas sur la réalisation d'un projet mais uniquement sur les garanties du certificat d'urbanisme d'information (liste des taxes et participations d'urbanisme et limitations administratives au droit de propriété).

3. Pièces à joindre à votre demande

Si vous souhaitez obtenir un certificat d'urbanisme d'information, vous devez fournir la pièce CU1. Si vous souhaitez obtenir un certificat d'urbanisme opérationnel, vous devez fournir les pièces CU1 et CU2. La pièce CU3

Cocher les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande

Pièces à joind	e A quoi ça sert ?	ndant aux pièces jointes à votre demande
CU1, Un plan de situation [Art. R. 410-1 al 1 du code d l'urbanisme]	Il permet de voir la situation du terrain à l'intérieur de la commune et de connaître les règles d'urbanisme qui s'appliquent dans la zone où il se trouve. Il permet également de voir s'il existe des servitudes et si le terrain est desservi par des voies et des réseaux.	Conseils Pour une meilleure lisibilité du plan de situation, vous pouvez : Rappeler l'adresse du terrain Représenter les voies d'accès au terrain ; Représenter des points de repère. L'échelle et le niveau de précision du plan de situation dépended de la localisation du projet. Ainsi, une échelle de 1/25000 (ce qui correspond par exemple à une carte de randonnée) peut être retenue pour un terrain situé en zone rurale ; Une échelle comprise entre 1/2000 et 1/5000 (ce qui correspond par exemple au plan local d'urbanisme qui à un plan et en corresponder exemple au plan local d'urbanisme qui à un plan et en corresponder.
Une note descriptive succincte	l'importance de l'opération. Elle peut comprendre des plans, des croquis, des photos.	ne operationnel [Art. R. 410-1 al 2 du code de l'urbanisme] Elle précise selon les cas :
s'il existe des coi	nstructions sur le terrain :	od a demoni, s ii en existe.
CU3. In plan du errain, s'il existe des constructions.	il act págga-	Il doit seulement indiquer l'emplacement des bâtiments existants.

